

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	26 778	25 485	1 293	1 828
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	397 400	397 400		320
	Autres immobilisations corporelles	38 552	35 156	3 396	5 231
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	15 856		15 856	15 856
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 904		3 904	3 904
	Total de l'actif immobilisé (III)	482 490	458 041	24 449	27 140
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	12 748		12 748	12 748
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	713 344	1 154	712 190	741 281
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	142 982		142 982	232 165
	Autres créances	36 417		36 417	37 958
	Charges constatées d'avance	5 837		5 837	6 163
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)	300 000		300 000	300 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	397 519		397 519	286 408
	Total de l'actif circulant (IV)	1 608 847	1 154	1 607 694	1 616 724
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 091 337	459 195	1 632 143	1 643 863

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

(3) dont actions propres

SODEC
COMPTES

3 904

3 904

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé) 40 000	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	786 889	786 860
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	328 879	435 030
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 159 768	1 265 889
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	43 162	37 108
Total des provisions		43 162	37 108
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	21	21
	Emprunts et dettes financières divers (2)	309 163	137 633
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 383	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 786	94 392
	Dettes fiscales et sociales	87 933	96 188
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 926	12 633
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		429 212	340 866
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		1 632 143	1 643 863
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		328 878,80	435 029,53
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		426 829	340 866
(2) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 632 143** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 488 069** euros et un total **charges** de **1 159 191** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **328 879** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le Code de Commerce notamment ses articles L123-12 à L123-15 ;
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983 ;
- le décret n° 83 1020 du 29 novembre 1983 ;
- Le règlement de l'ANC n° 2022-06 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode de présentation

À compter de l'exercice 2025, la société applique le nouveau Plan Comptable Général issu du règlement ANC n°2022-06

Cette réforme a entraîné une modification de la présentation des états financiers, sans impact sur les méthodes d'évaluation.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice précédent ont été établis selon l'ancien référentiel comptable et n'ont pas été retraités selon les nouvelles dispositions.

En conséquence, les données comparatives peuvent ne pas être totalement homogènes avec celles de l'exercice en cours.

Nature des changements

Les principaux impacts concernent :

- le reclassement de certains produits et charges auparavant comptabilisés en résultat exceptionnel, désormais intégrés au résultat d'exploitation ou financier,
- la suppression des comptes de transferts de charges, remplacés par des comptes de produits spécifiques,
- l'adaptation des rubriques du bilan selon la nouvelle nomenclature.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

45

Règles et Méthodes Comptables

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

yes

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	26 778					26 778
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 778					26 778
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	398 067				667	397 400
	Instal., agencement, aménagement divers	32 111					32 111
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 441					6 441
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	436 619				667	435 953	
FINANCIERES	Participations	15 856					15 856
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 904					3 904
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 760					19 760
TOTAL		483 157				667	482 490

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	24 950	536		25 485
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 950	536		25 485
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	397 747	240	586	397 400
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	28 293	1 343		29 636
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 028	492		5 520
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	431 068	2 075	586	432 556
TOTAL		456 017	2 610	586	458 041

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	713 344	742 434		29 091
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	12 748	12 748		
TOTAL I	726 092	755 183		29 091
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 904	3 904	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	142 982	142 982	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	31 628	31 628	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 052	2 052	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	2 738	2 738	
	Charges constatées d'avance	5 837	5 837	
TOTAL DES CREANCES		189 140	189 140	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	21	21		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 786	21 786		
	Personnel et comptes rattachés	30 082	30 082		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 862	42 862		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 731	13 731		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 258	1 258		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	309 163	309 163		
	Autres dettes	7 926	7 926		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		426 829	426 829		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		309 163			

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	37 108	6 055		43 162
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37 108	6 055		43 162
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	1 154			1 154
	Sur comptes clients	596		596	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 750		596	1 154
TOTAL GENERAL		38 857	6 055	596	44 316
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 055	596	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

49

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00

yes

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21	21		1,69
Emprunts et dettes financières divers	4 663	2 023	2 640	130,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	45 224	42 771	2 452	5,73
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	1 183	1 434	(251)	-17,51
TOTAL	51 090	46 248	4 842	10,47

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		115	(115)	100,0
Autres créances	3 328	4 578	(1 249)	-27,29
TOTAL	3 328	4 693	(1 365)	-29,08

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		5 837	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		5 837	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail		10 056	
		10 056	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		10 056	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE					62 223	62 223
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				25 882	25 882
	Redevances Exercice				10 819	10 819
	TOTAL				36 701	36 701
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				9 536	9 536
	entre 1 et 5 ans				520	520
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				10 056	10 056
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				25 663	25 663
	entre 1 et 5 ans				172	172
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				25 835	25 835
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

A.P.X.
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : ZA Sainte-Croix
Avenue Agricole Perdiguier, 84260 SARRIANS
388 423 568 RCS AVIGNON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 328 878,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 328 878,80 euros

A titre de dividendes 328 000,00 euros

Soit 131,20 euros par action

Le solde, au Réserves facultatives 878,80 euros

Qui s'élèveraient ainsi à 787 768,28 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **328 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2026 au plus tôt et le 30 septembre 2026 au plus tard.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (**taux applicable depuis le 1er janvier 2026**). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 178 571.44 euros, soit 71.43 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 178 571.44 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 483 641 euros, soit 193.46 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 486 641 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : 435 000 euros, soit 174 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 435 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Yves GUYOTOT

